

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALDATE DE CONVOCATION  
1<sup>er</sup> juillet 2024L'an deux mille vingt quatre  
Le dix juillet à dix-huit heures trenteDATE D'AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> juillet 2024Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

**Etaient présents** : M. REGAERT Bruno Maire, M. BACHELET Adjoint au maire, M. MARNAT, M. BOULANGER Conseillers MunicipauxPouvoir: M. VIVIER donne pouvoir à M. REGAERT  
M. COSSARD donne pouvoir à M. BACHELET

Absente : Mme BOULANGER Corinne

EN EXERCICE 7  
PRESENTS 4  
VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. BACHELET Pascal**OBJET : APPROBATION DU RECRUTEMENT D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE PAR LA CARPF**

Compte-tenu des besoins liés à l'activité du service de police intercommunale sur le territoire couvert par le service mutualisé, de la forte sollicitation des usagers, ainsi que des nombreuses demandes des communes en vue des renforts ponctuels liés aux manifestations organisées par celles-ci, il est nécessaire de renforcer le service. Le nombre d'interventions annuelles sur la voie publique (hors comptabilisation du nombre patrouilles quotidiennes) est de 14 815 en 2023, contre 13 625 en 2022 (+ 1 190 sur un an).

En vue de répondre aux besoins de l'ensemble du service de police intercommunale regroupant, à ce jour, 18 communes, il est nécessaire, pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France de recruter un agent de police municipale supplémentaire.

Entendu le rapport du Maire  
Sur proposition du Maire**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et **à l'unanimité** :**1/ APPROUVE** le recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention mutualisation (18)**2/ AUTORISE** le Maire à signer cette délibération**3/CHARGE LE MAIRE** ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.

Vaud'herland, le 11 juillet 2024  
Le Maire  
REGAERT Bruno